COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, René GRUMEL, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Aline CLAIRET, Ahmet KILICASLAN, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Dominique DUVINAGE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST, Jean-Louis MAHUET

Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir :, Matthias FLORA à Gilles PEYRICHOU, Françoise DESSERY à Sheila Mc CARRON, Soraya BENBALA à Pascale SOQUET, Jean-Claude GROSS à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Yasmina ABDELHAK à Sylvie DUPERRAY BARDEAU, Nathalie SERRE à Hervé MAZUY

Etait absent : Thierry MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 28

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis MAHUET
Date de la convocation : Jeudi 14 mars 2019
Compte rendu affiché : Lundi 1er avril 2019

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Louis MAHUET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance publique du Conseil municipal du lundi 11 février 2019.

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

DL-012-03-19 – Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

1. Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

- Signature le 7 février 2019 d'un avenant N° 1 au marché de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux attribué à ENER 4, situé ZI de Taffignon, route des aqueducs, 69630 CHAPONOST.
  La modification introduite par l'avenant concerne l'intégration du nouveau centre technique municipal situé au 15 route de Lyon, dans le contrat de maintenance. Le cout supplémentaire de cette prestation est de 1 040 € par an, soit 1248, 00 € TTC par an.
- Signature le 7 février 2019 d'une décision de résiliation du marché « maitrise d'œuvre relatif aux travaux de réduction de l'aléa inondation dans L'Arbresle par l'aménagement de la confluence Brévenne Turdine », attribué au groupement EAU et TERRITOIRES / INFRAPOLIS SARL, représenté par M. GRUFFAZ Frédéric, Sté EAU ET TERRITOIRES.
  Décision prise du fait du retard accumulé suite aux difficultés rencontrées pour l'obtention d'autorisation d'urbanisme nécessaires, ayant entrainé la caducité des arrêtés attributifs de subvention privant la commune de ressources financières concourant à l'équilibre financier de l'opération, et du fait que la commune n'est plus compétente pour conduire ce type d'aménagement en vertu de la loi N° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Daniel BROUTIER : « *Une question en ce qui concerne ce quartier puisqu'il y a le projet d'aménagement du bassin de rétention d'eau. Où en est-on dans la construction de la tour de Pise ?* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On parle bien de la construction d'un bassin d'orage et non d'une station d'épuration.*

Daniel BROUTIER : « *Je n'ai pas dit station d'épuration* ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non mais ça me permet de rectifier comme il y a la presse. Un architecte a été désigné, les Bâtiments de France ont également imposé un paysage, il y a un travail effectué ».*

Daniel BROUTIER : *« D'accord. Ça veut dire qu'on aura une commission quand il y aura la présentation du projet définitif. C'est une question qui m'intéresse en tant que Président d'association et sur le plan archéologique car j'avais demandé la possibilité d'accéder au chantier lors des travaux ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ils n'aiment pas trop qu'on puisse entrer dans les chantiers. C'est la CCPA qui va porter le chantier. C'est un peu difficile de concilier à la fois les nécessités techniques portées par la CCPA dans le cadre de l'assainissement, les points budgétaires par rapport à cela, ainsi que les exigences des Bâtiments de France. Ça fait beaucoup de choses ».*

Daniel BROUTIER : *« Ça veut dire que le SYRIBT refait une étude d'aménagement, je parle cette fois de la destruction de l'usine PLANCHE. Maintenant ce n'est plus la Commune mais le SYRIBT qui va s'occuper des berges ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« A terme oui ».*

Gilles PEYRICHOU : « *On ne les touche pas pour l'instant* ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui pour l'instant on ne touche pas aux berges puisque la Commune a perdu à la fois sa compétence et une possibilité de subvention. Le projet consiste uniquement à installer le bassin d'orage dans le cadre de l'assainissement porté par la CCPA. Il sera enterré et, en surface, il est nécessaire de créer un local technique qui doit être hors d'eau. Cela fera une petite tour ».*

Gilles PEYRICHOU : *« Ce ne sera pas plus haut que l'ancien bâtiment ».*

Daniel BROUTIER : *« Alors là, je voudrais voir l'esthétique globale parce que nous sommes quand même dans un quartier sensible ».*

Gilles PEYRICHOU : *« C'est fait par un architecte désigné ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Daniel, les Bâtiments de France sont très présents sur ce dossier. C'est la première étape. Après, l'aménagement des berges, l'érosion des berges… ça devra être porté par le SYRIBT s'il accepte de se lancer dans ce type de travaux. C'est tout le travail qu'on aura à faire avec eux. Pour l'instant, rien n'est décidé ni budgétisé par le SYRIBT ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Pour une raison simple c'est que l'on vient de signer le PAPI 2 et que la décision d'abandonner est arrivée à ce moment-là, alors que nous travaillions sur le PAPI 2 depuis un an. Ce sera donc forcément dans le cadre d'un avenant au PAPI 2 si on peut réinscrire et redemander surtout la partie subvention qui nous a fait défaut sur ce dossier-là. Pour compléter la réponse sur la tour technique nécessaire au fonctionnement du bassin d'orage, l'architecte des Bâtiments de France a exigé un paysager de manière à aménager le site, même provisoirement, et la 2ème exigence est un architecte du patrimoine pour créer la tour technique. L'architecte du patrimoine dans le coin, le premier à l'Ouest, est Olivier BERMOND. Il a fait l'école de Chaillot il y a environ 2 ans ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce que l'on peut regretter, c'est que le projet, à l'origine, devait travailler sur l'amélioration de l'inondation à la confluence, au même titre que l'arasement de seuil en CPO. Nous avons perdu beaucoup de temps, il y a eu des recours des Bâtiments de France, des Associations… »*

Daniel BROUTIER : *« Nous, nous n'y sommes pour rien en ce qui concerne les Amis du Vieil Arbresle… mais je n'ai pas dit que nous n'avions pas de préférence dans le dossier ».*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication.

<u>DECISION</u>

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de cette communication.

Commune de L'ARBRESLE

IV –FINANCES

DL-013-03-19 – Approbation du compte administratif 2018 de la commune

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

L'exécution du budget communal 2018 est retracé dans le compte administratif dont les résultats ont été présentés à la commission finances du 07 Mars 2019 et s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'exécution
Section de fonctionnement	5 876 173,50 €	6 211 499,78 €	**335 326,28 €**
Section d'investissement	1 308 372,49 €	1 460 776,52 €	**152 404,03 €**
Reports de l'exercice 2017 En fonctionnement		247 329,78 €	**247 329,78 €**
Reports de l'exercice 2017 en investissement		267 760,85 €	**267 760,85 €**
TOTAL	**7 184 545,99 €**	**8 187 366,93 €**	**1 002 820,94 €**

Reste à réaliser à reporter en 2019 en investissement	1 230 853,34 €	858 356,00 €	**-372 497,34 €**

Résultats cumulés

Résultat cumulé Section de fonctionnement	5 876 173,50 €	6 458 829,56 €	**582 656,06 €**
Résultat cumulé section d'investissement	2 539 225,83 €	2 586 893,37 €	**47 667,54 €**
RESULTAT CUMULE	**8 415 399,33 €**	**9 045 722,93 €**	**630 323,60 €**

Le document complet a été adressé à Madame Nathalie SERRE, Messieurs Jean-Louis MAHUET et Pierre-Jean ZANNETTACCI. Les autres membres du Conseil municipal ont reçu, quant à eux, un document de synthèse.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur René GRUMEL, doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus de la commune.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, par 21 voix POUR (Pierre-Jean ZANNETTACCI et Jean-Claude GROSS ne prenant pas part au vote) et 5 voix CONTRE (Nathalie SERRE, Hervé MAZUY, Sarah BOUSSANDEL, Daniel BROUTIER et Yvonne CHAMBOST), le compte administratif 2018 de la Commune.

Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI reprend la présidence de la séance.

DL-014-03-19 – Approbation du compte de gestion 2018 de la commune

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Ce document établi par le receveur municipal en poste à l'Arbresle reprend l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018.
Il a été vérifié que le compte de gestion 2018 du budget communal présenté est conforme au compte administratif 2018 du budget communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le compte de gestion 2018 de la commune.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

DL-015-03-19 – Affectation des résultats du compte administratif 2018 de la commune

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Le compte administratif 2018 du budget communal présente les résultats suivants sur l'affectation desquels il convient de se prononcer comme suit **:**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Excédent au 31 décembre **2017**	616 634,49
-	Part affectée à l'investissement en 2018	369 304,71
+	Résultat 2018	**335 326,28**
=	Excédent cumulé au 31 décembre 2018	582 656,06
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Excédent au 31 décembre **2017**	267 760,85
+	Résultat 2018	152 404,03
=	Excédent au 31 décembre N à reprendre à l'article recette 001 en N + 1	420 164,88
+	Reprise des RAR en dépenses (B)	-1 230 853,34
-	Reprise des RAR en recettes (C)	858 356,00
=	Besoin de financement en investissement [(A+B) – C]	47 667,54
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en 2019)	0,00
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en 2019)	100 000,00
=	Affectation totale au 1068 en 2019	100 000,00
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé	582 656,06
-	Affectation total au 1068 en 2019	100 000,00
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2019)	**482 656,06**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019 de la commune telle que proposée ci-dessus.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, avec 5 abstentions (Nathalie SERRE, Hervé MAZUY, Sarah BOUSSANDEL, Daniel BROUTIER et Yvonne CHAMBOST), à l'unanimité des votants, adoptent la présente délibération.

DL-016-03-19 – Approbation des trois taxes directes pour l'année 2019

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 11 février 2019 et de la commission des finances du 07 mars 2019, il a été proposé de maintenir les taux de trois taxes communales : habitation, foncier bâti et de foncier non-bâti au niveau de 2018. Les taux d'imposition proposés pour 2019 sont donc les suivants : (inchangés depuis 2016).

Taxe d'habitation	14,41 %
Taxe Foncier bâti	22,21 %
Taxe terrain non bâti	54,82 %

Hervé MAZUY : « *En 2016 on avait voté contre l'augmentation de la part communale de la taxe d'habitation. Depuis 2017 les taux sont maintenus, nous nous sommes toujours abstenus, en 2018 pareil, donc on va encore s'abstenir cette année ».*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver les taux d'imposition 2019 tels que proposés ci-dessus.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, avec 5 abstentions (Nathalie SERRE, Hervé MAZUY, Sarah BOUSSANDEL, Daniel BROUTIER et Yvonne CHAMBOST), à l'unanimité des votants, adoptent la présente délibération.

DL-017-03-19 – Approbation du budget 2019 de la Commune

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

L'équilibre du budget primitif communal pour l'exercice 2019, présenté en commission finances du 07 mars, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	6 703 402,06 €	6 220 746,00 €
Résultat de Fonctionnement 2018 reporté		482 656,06 €
TOTAL Fonctionnement	**6 703 402,06 €**	**6 703 402,06 €**

INVESTISSEMENT

Crédits ouverts au BP	1 419 612,61 €	1 271 945,07 €
Reste à réaliser à reporter en 2019 en investissement	1 230 853,34 €	858 356,00 €
Résultat d'investissement 2018 reporté		420 164,88 €
Affectation du résultat 2018 BP 2019		100 000,00 €
TOTAL Investissement	**2 650 465,95 €**	**2 650 465,95 €**
TOTAL CUMULE	**9 353 868,01 €**	**9 353 868,01 €**

Le document complet du budget primitif 2019 de la commune a été adressé à Madame Nathalie SERRE, Messieurs Jean-Louis MAHUET et Pierre-Jean ZANNETTACCI et une version simplifiée a été communiquée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

***Hervé MAZUY** : « Au niveau des charges de personnel, elles sont les mêmes qu'au budget voté l'année dernière alors que les ressources humaines sont passées à la Communauté de Communes au niveau du salaire ».*

***Jean-Claude GAUTHIER** : « Il y a effectivement du RH qui est passé, qui était écrit sur du 011 et la partie PIJ qui est une déduction de l'allocation de la CCPA, l'attribution de compensation. Sur 2018, on a pris un petit peu de marge mais comme toutes les années : on dépense un petit peu plus et on minimise les recettes pour ne pas avoir de surprise, donc on a fait la même chose cette année, sur 2019. On a beaucoup de remplacements intervenus en fin d'année qui perdurent au niveau des écoles, c'est pour cette raison que nous avons maintenu la même présentation du budget. Nous avons également la mise en place du RIFSEEP et il y a quand même une augmentation entre les avancements de grades et autres qui est de l'ordre de 40 000 à 50 000 € ».*

***La Directrice Générale des Services** : « Il y a eu le reclassement d'échelons au mois de janvier, avec une moyenne de 10 points par agent et par an ».*

***Hervé MAZUY** : « Ça correspond à 50 000 € ? »*

***La Directrice Générale des Services** : « Oui, à peu près ».*

***Hervé MAZUY** : « Donc ça correspond à ce que l'on ne paie plus au niveau des resssources humaines qui existent toujours mais qui sont prélevées sur le chapitre 11 ».*

***Jean-Claude GAUTHIER** : « La compensation globalement du GVT se traduit par un maintien de la même enveloppe ».*

***Hervé MAZUY** : « L'augmentation du taux de GVT, ce n'était pas en 2016 et 2017 ? »*

***Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « C'est chaque année ».*

***Hervé MAZUY** : « Comme il y avait eu une revalorisation de l'indice… ».*

***La Directrice Générale des Services** : « Il y a eu un gel de l'indice l'année dernière mais une PPCR de reclassement sur les grilles au 1er janvier 2019 dans la fonction publique territoriale ».*

***Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « On stabilise juste, on garde la même masse salariale que l'an dernier ».*

***Hervé MAZUY** : « Je comprends ce que tu dis mais ce n'est pas tout à fait la même masse salariale puisqu'il y a une partie qui est parti sur le chapitre 11 ».*

***Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « C'est pour ça que la masse salariale on ne la touche pas ».*

***Daniel BROUTIER** : « En ce qui concerne la sécurisation de la rue Gabriel Péri, il n'y a pas de budget prévu cette année, l'étude qui avait été réalisée ne donne pas lieu à des réalisations ? »*

***Jean-Claude GAUTHIER** : « Non pas cette année. Le document reprend les gros travaux et la liste de tous les travaux complémentaires qui entrent en investissement ».*

***Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Merci à Jean-Claude et à la Commission Finances pour le travail fourni, merci aux services municipaux pour le travail remarquable de préparation ».*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le budget primitif 2019 de la commune.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, avec 5 votes CONTRE (Nathalie SERRE, Hervé MAZUY, Sarah BOUSSANDEL, Daniel BROUTIER et Yvonne CHAMBOST), les membres du Conseil municipal adoptent, à la majorité, le budget primitif 2019 de la commune.

DL-018-03-19 – Approbation des subventions versées aux associations au titre de l'année 2019

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Suite aux demandes présentées par les associations et à l'étude de leur dossier, la commission vie associative réunie le 26 février 2019 propose d'attribuer les montants de subvention suivants pour 2019 qui sont à peu près similaires à ceux de l'année précédente :

	2017	2018	2019
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	180 190,00 €	159 048,00 €	161 920,00 €
MJC de L'Arbresle			
MJC - salaire directeur	60 200,00 €	51 170,00 €	51 170,00 €
MJC - fonctionnement	32 000,00 €	28 800,00 €	28 800,00 €
Sport			
OMS - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	48 900,00 €	44 010,00 €	44 010,00
PASSAGE NIVEAU SUPERIEUR	2 500,00 €	2 250,00 €	460 €
Social			
ADMR	7 000,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €
VIE LIBRE	355,00 €	320,00 €	320,00 €
SOLIDARITE ET PARTAGE (CCPA)	1 485,00 €	1 625,00 €	1 470 €
RESTO DU CŒUR	255,00 €	255,00 €	255,00 €
CHAUDRON DU CŒUR	255,00 €	255,00 €	255,00 €
APHRA	355,00 €	320,00 €	320,00 €
ASS.DES CONJOINTS SURVIVANTS	180,00 €	162,00 €	162,00 €
Animation & Loisirs			
AAA - CLUB 3EME AGE	350,00 €	315,00 €	315,00 €
ACA - ATELIERS CREATIFS	350,00 €	315,00 €	315,00 €
LA RONDE DES JEUX - LUDOTHEQUE	540,00 €	496,00 €	496,00 €
COMMERCES ACTIFS	1 500,00 €	1 350,00 €	1 090,00 €
Culture			
OCTAVA	14 000,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €
AMIS DU VIEIL ARBRESLE	870,00 €	783,00 €	783,00 €
ASSOCIATION MYCOLOGIQUE	200,00 €	180,00 €	180,00 €
UA - UNION ARBRESLOISE	600,00 €	540,00 €	540,00 €
LES CIGALES - ART ET LOISIRS MONTS DU LYONNAIS	255,00 €	230,00 €	230,00 €
ACTION CULTURELLE	6 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Militaire			
SNEMM - MEDAILLES MILITAIRES	170,00 €	153,00 €	153,00 €
ADR CATM TOE *(pas d'adresse électronique)*	170,00 €	153,00 €	153,00 €
FNACA	170,00 €	153,00 €	153,00 €
SOUVENIR Français	170,00 €	153,00 €	153,00 €
Divers			
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ARBRESLE	255,00 €	230,00 €	230,00 €
ADSPA - DONNEURS DE SANG	255,00 €	230,00 €	230,00 €
AAPPMA - SOCIETE DE PECHE	300,00 €	270,00 €	270,00 €
JARDINS PARTAGES (L'Arbre aux Ailes)	350,00 €	250,00 €	250,00 €
GRAINE D'ECOLOGIE	200,00 €	180,00 €	180,00 €
SECOURS CATHOLIQUE			200,00 €
L'ARBRE A PALABRE			150,00 €
Provision			4 727,00 €

Dominique DUVINAGE : « *La ligne de Solidarité et Partage, je vois qu'elle a baissé ».*

Yvette FRAGNE : « *C'est à leur demande. Nous avons reçu un courrier et comme ils ont de l'argent de côté, ils demandaient moins que les autres années ».*

Daniel BROUTIER : « *Concernant « commerces actifs », il y a certainement une explication à la baisse régulière, non ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non, il s'agit d'une régularisation de subvention. Lorsqu'il y a eu cette manifestation début décembre de Miss L'Arbresle, il a fallu rajouter quelque chose qui n'était pas prévu et donc cela a été vu avec eux au niveau de la subvention ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Le secours catholique et L'Arbre à Palabre entrent, cette année, dans le tableau des subventions, ce qui n'était pas le cas les années précédentes ».*

Sarah BOUSSANDEL : « *A quoi correspond la provision du coup ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« En fait, on oubliait de la mettre alors qu'il faut qu'elle soit votée en même temps donc on a toujours eu une provision au cas où on aurait quelque chose sur des besoins particuliers ou alors les Clubs sportifs pour les accès à des niveaux supérieurs… ».*

Daniel BROUTIER : « *Oui parce qu'elle n'était pas prévue les autres années ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Si, elle était prévue mais là il faut régulariser sinon on ne peut pas faire la dépense ».*

Sarah BOUSSANDEL : « *J'ai une autre question : par rapport au compte rendu de l'année dernière, sur les budgets totaux, il y a des écarts. Pour 2017, il y a un écart de l'ordre d'un peu plus de 3 %, 3,40 % : c'était 186 365 et là on est à 180 190 qui étaient annoncés sur 2017 et sur 2018 on était à 168 551 sur le compte rendu de l'année dernière annoncés et là vous êtes à 159 048, ce qui fait un écart de près de 6 %. Comment cela s'explique ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Nous sommes sur quoi là ? »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Sur les totaux des subventions ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Il y a des subventions votées à un moment donné mais elles ne sont pas toutes distribuées. Si les associations ne répondent pas ou n'amènent pas les éléments qui permettent de toucher ces subventions : les statuts, les comptes rendus d'assemblées générales, les comptes… Il est fort possible que l'on soit dans ce cas-là ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Oui mais du coup ce ne serait pas à jour par rapport par exemple à 2017. Je veux bien que sur 2018, il y ait eu une régularisation et qu'on n'ait pas le bon montant mais pourquoi 2017, ce ne sont pas les deux mêmes montants en fait ?»*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Entre le prévisionnel et 2019 ? »*

Sarah BOUSSANDEL : *« C'est sur le compte rendu de l'année dernière ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« C'est sur le compte rendu de l'année dernière… posez les questions un peu avant que je puisse regarder parce que là je n'ai pas les chiffres. Je regarderai ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Du coup, ça ne fait plus à isopérimètre, c'était ça ma question en fait. C'est pourquoi du coup ce n'est pas isopérimètre, si vous pouviez nous répondre ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Oui, on regardera ».*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2019.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, Aline CLAIRET ne prenant pas part au vote, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité des votants, la présente délibération.

DL-019-03-19 – Attribution de subventions exceptionnelles

Aline CLAIRET présente le dossier.

EXPOSE :

La Commission municipale des sports et de la vie associative, réunie le mardi 22 janvier 2019, propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider l'attribution de la subvention exceptionnelle haut niveau 2019 comme suit :

AS Champagnat Volley : les minimes filles du collège Champagnat ont remporté le titre de Championnes Super Territoire UGSEL de Volley Promotionnel et se sont ainsi qualifiées pour le Championnat de France scolaire de Volley qui a eu lieu en mai 2018 à Rennes.
Cette qualification a entrainé des frais non prévus pour l'AS Champagnat qui demande une prise en charge à hauteur de 331 € (frais de transport engagés).

AS Collège 4 Vents badminton : sept des élèves de la section sportive badminton du collège des 4 vents ont participé en mai 2018 au championnat de France UNSS en catégorie excellence au Havre.
Cette participation a engendré des frais exceptionnels de transport et hébergement, l'AS demande une aide pour la prise en charge du montant restant à sa charge, soit 129 €.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir adopter la présente délibération relative à l'attribution de la subvention exceptionnelle haut niveau 2019 aux associations AS Champagnat Volley et AS Collège 4 Vents badminton pour les montants tels que précisés ci-dessus.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-020-03-19 – Approbation des subventions scolaires au titre de l'année 2019

Sheila Mc CARRON présente le dossier.

EXPOSE :

Sheila Mc CARRON : *« Cette année c'est essentiellement, comme chaque année, des variations d'effectifs qui expliquent les écarts de montants entre l'année dernière et l'année courante. Par exemple, à Lassagne il y a une légère baisse parce qu'il y a une légère baisse d'effectifs mais une légère hausse aux Mollières puisque c'est l'inverse. Il n'y a rien de particulier cette année si ce n'est qu'on vous demande d'accepter de financer une classe découverte à Lassagne qui n'était pas partie l'année dernière. Je profite, puisqu'on parle d'une subvention aux DDEN, vous savez ce sont ces bénévoles qui vont de manière objective dans les écoles faire une petite inspection et qui font un rapport derrière. Ils ont des problèmes de recrutement, ce sont souvent des retraités qui occupent ces postes. Les nôtres ont eu des problèmes de santé et ceux qui restent voient, du coup, démultiplier le nombre d'écoles qu'il faut qu'ils visitent et ils ne parviennent pas à assurer. Donc si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage qui est intéressé par l'éducation et qui a envie de donner un peu de son temps, ce serait sympa de nous le signaler et on fera suivre l'information ».*

SUBVENTIONS SCOLAIRES	2017	2018	2019
All. plein air primaire			
Ecole Lassagne	5 892,80	4 780,00	4 680,00
Ecole des Mollières	2 018,40	2 000,00	2 200,00
Ecole Ste Thérèse	1 856,00	1 820,00	2 020,00
All. plein air maternelle			
Ecole des Mollières	741,00	660,00	737,00
Ecole F. Dolto	1 872,00	1 573,00	1 452,00
Maternelle Ste Thérèse	910,00	682,00	682,00
Arbre de Noël			
Maternelle Dolto	720,00	572,00	528,00
Maternelle Mollières	285,00	240,00	268,00
Maternelle Ste Thérèse	350,00	248,00	248,00
Allocation activités exceptionnelles			
Ecole Les Mollières	783,00	700,00	770,00
Ecole Dolto			
Ecole Lassagne	2 286,00	1 673,00	1 638,00
Ecole Lassagne	200,00		
Classe découverte Lassagne	2 500,00		1 500,00

Classe découverte Mollières	1 000,00		
SUBVENTIONS SCOLAIRES	**2017**	**2018**	**2019**
DDEN	380,00	380,00	380,00
Ass. " I LOVE LES MOLLIERES"	350,00	350,00	350,00
Ass. Farandole	350,00	350,00	350,00
Fournitures scolaires Registres d'appel			
Maternelle Ste Thérèse	12,00	12,00	12,00
Ecole primaire Ste Thérèse	21,00	21,00	21,00
Allocation par établissement			
Maternelle Ste Thérèse	1 890,00	1 550,00	1 550,00
Ecole primaire Ste Thérèse	2 160,00	2 275,00	2 525,00
TOTAUX	**26 577,20**	**19 886,00**	**21 911,00**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions scolaires telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2019.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-021-03-19 – Approbation des subventions aux activités enfance jeunesse au titre de l'année 2019

Astrid LUDIN présente le dossier.

EXPOSE :

SUBVENTIONS JEUNESSE	2017	2018	2019
MJC-Espace Jeunes	**57 600 €**	**59 600 €**	**59 600 €**
MJC CLSH	49 666 €	70 856 €	78 814 €
MJC - CLSH 3 ans			
MJC péri-scolaire	28 753 €	29 786 €	31 191 €
MJC NAP	8 927 €	8 000 €	10 397 €
MJC Collectif prévention	2 000 €	2 000 €	2 000 €
MJC -Café des parents	1 000 €	800 €	1 000 €
MJC - Créations artistiques & animations autour du théâtre			2 300 €
TOTAUX	**147 946 €**	**171 042 €**	**185 302 €**

Astrid LUDIN : *« Il s'agit du tableau habituel. On peut noter une augmentation en ce qui concerne le Centre de Loisirs, le périscolaire ainsi que les NAP, ce qui correspond à une augmentation de salaires, notamment des contrats d'engagement éducatif qui existent dans l'animation depuis 2016, de façon à pouvoir recruter car c'était compliqué de recruter sur notre commune. L'autre exception est la nouvelle subvention qui est une action que la MJC a inscrite dans le cadre du CEL. C'est la Commune qui perçoit la subvention mais on leur reverse. C'est un financement CAF ».*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux activités enfance-jeunesse telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2019.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-022-03-19 – Approbation du compte administratif 2018 du service de l'Eau

José DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

L'exécution du budget 2018 du service de l'Eau est retracé dans le compte administratif dont les résultatsontété présentés à lacommission finances du 17 Mars et s'établissent comme suit :

REALISATIONS EXERCICE 2018	**DEPENSES**	**RECETTES**	**RESULTATS**
Section d'exploitation	2 033 443,81 €	2 300 509,50 €	**267 065,69 €**
Section d'investissement	315 804,12 €	299 709,51 €	**-16 094,61 €**
REPORTS DE L'EXERCICE 2017			
Reports de l'exercice 2017en exploitation		120 683,11 €	
Reports de l'exercice 2017 en investissement	19 476,95 €		
TOTAL (réalisations + reports)	**2 368 724,88 €**	**2 720 902,12 €**	**352 177,24 €**
RESTES A REALISER			
Reste à réaliser à reporter en investissement en 2019	42 355,43 €		
RESULTATS CUMULES			
Résultat cumulé section d'exploitation	2 033 443,81 €	2 421 192,61 €	**387 748,80 €**
Résultat cumulé section investissement	377 636,50 €	299 709,51 €	**-77 926,99 €**
TOTAL CUMULE	**2 411 080,31 €**	**2 720 902,12 €**	**309 821,81 €**

Le compte administratif 2018 complet du service de l'Eau a été adressé à Madame Nathalie SERRE, Messieurs Jean-Louis MAHUET et Pierre-Jean ZANNETTACCI. Une version simplifiée a été communiquée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René GRUMEL Doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le compte administratif 2018 du service de l'eau tel que présenté.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, par 26 voix POUR, Pierre-Jean ZANNETTACCI et Jean-Claude GROSS n'ayant pas participé au vote, la présente délibération.

Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI reprend la présidence de la séance.

DL-023-03-19 – Approbation du compte de gestion 2018 du service de l'Eau

José DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Ce document établi par le receveur municipal en poste à L'Arbresle reprend l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 du service de l'Eau.
Il a été vérifié que le compte de gestion 2018 du service de l'Eau présenté est conforme au compte administratif 2018 du service de l'eau.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le compte de gestion 2018 du service de l'Eau.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-024-03-19 – Affectation des résultats du compte administratif du service de l'Eau

José DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Le compte administratif 2018 du service de l'Eau présente les résultats suivants sur l'affectation desquels il convient de se prononcer comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Excédent au 31 décembre **N -1**	271 120,67
-	Part affectée à l'investissement en **N**	150 437,56
+	Résultat **N**	***267 065,69***
=	Excédent cumulé au 31 décembre **N**	387 748,80
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Résultat au 31 décembre **N -1**	-19 476,95
+	Résultat **N**	**-16 094,61**
=	Déficit au 31 décembre N à reprendre à l'article dépense 001 en N + 1 (A)	-35 571,56
-	Reprise des RAR en dépenses (B)	42 355,43
+	Reprise des RAR en recettes (C)	0,00
=	Besoin de financement en investissement [(D+C) – B]	**-77 926,99**
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en **N + 1**)	77 926,99
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en **N + 1**)	0,00
=	Affectation totale recette Invest au 1068 en **N + 1**	77 926,99
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé	387 748,80
-	Affectation total au 1068 en **N + 1**	77 926,99
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en **N + 1**)	**309 821,81**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019 du service de l'eau telle que proposée ci-dessus.

<u>DECISION</u>

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-025-03-19 – Approbation du budget 2019 du Service de l'Eau

José DOUILLET présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

L'équilibre du budget primitif du service de l'Eau pour l'exercice 2019 s'établit comme suit :

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 738 056,40 €	1 428 234,59 €
Résultat d'exploitation 2018 reporté		309 821,81 €
TOTAL	**1 738 056,40 €**	**1 738 056,40 €**

INVESTISSEMENT

Crédits ouverts au BP 2019	315 000,00 €	315 000,00 €
Reste à réaliser à reporter en 2019 en investissement	42 355,43 €	
Résultat d'investissement 2018 reporté	35 571,56 €	
Affectation du résultat		77 926,99 €
TOTAL	**392 926,99 €**	**392 926,99 €**

TOTAL CUMULE	**2 130 983,39 €**	**2 130 983,39 €**

Le budget primitif 2019 complet du service de l'Eau a été adressé à Madame Nathalie SERRE, Messieurs Jean-Louis MAHUET et Pierre-Jean ZANNETTACCI. Une version simplifiée a été communiquée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le budget primitif de l'eau 2019 tel que proposé ci-dessus.

<u>DECISION</u>

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

Hervé MAZUY : *« Jeudi en communauté de communes, nous avons une commission générale sur la compétence eau potable. Est-ce que tu peux nous en dire plus, d'abord parce que je ne serai pas présent et puis surtout parce que c'est un sujet important pour les Arbreslois ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Concernant la compétence Eau, c'est un peu compliqué. La loi NOTRe donne aux Communautés de Communes, aux EPCI, la compétence Eau potable au 1er janvier 2020. La CCPA ne délibèrera pas sur la prise ou non de la compétence, elle la prend, c'est la loi qui lui donne. Par contre, les Communes ont la possibilité de déroger à la loi et de repousser ce transfert de compétence à l'horizon 2026 si l'on a cette fameuse minorité de blocage, c'est-à-dire 25 % des communes qui représentent 20 % de la population intercommunale. Donc les Communes vont avoir à se prononcer si elles transfèrent ou pas la compétence eau à la Communauté de Communes.*

Deux solutions :

***1**/ Les Communes laissent à la CCPA cette compétence Eau potable, c'est donc la CCPA qui va gérer et elle le fera de plusieurs façons.*

Pour les Communes qui sont liées par des syndicats (6 communes liées au SIEVA : Fleurieux, Dommartin, Lentilly, Bully, Eveux et Saint Germain Nuelles), la CCPA se substituera à elles pour les représenter au sein du syndicat. Et ce sera la même chose pour les Communes qui sont sur le SIMASOL et le SIEMLY. Nous avons 5 syndicats différents sur la Communauté de Communes.
Pour la Commune de L'Arbresle, ce sera donc la Communauté de Communes qui va gérer la compétence Eau pour la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et également pour celles du SIEB qui est dans le périmètre intégral de la CCPA (Saint-Pierre-la-Palud, Sain-Bel et Sourcieux-les-Mines). Le SIEB disparaît donc. Il restera ensuite à régler le problème des Communes de Savigny et Sarcey qui sont actuellement dans le syndicat des Eaux de Tarare et la COR n'a pas le choix, il n'y a pas de possibilité de report pour les Communautés d'Agglomérations. La loi impose, dans ce cas, janvier 2020 sans dérogation possible. Du coup, la COR a tendance à pousser Sarcey et Savigny vers la Communauté de Communes car elle ne souhaite pas les garder.

***2**/ Il y a la fameuse minorité de blocage qui s'applique, le transfert n'est pas donné à la Communauté de Communes. Dans ce cas, on pourrait penser que c'est un statu quo et que tout le monde reste comme ça mais c'est faux. A terme, on sait très bien que le Syndicat Saône-Turdine a pour objectif de récupérer la compétence Distribution et c'est d'ailleurs l'objet d'une étude en cours. Si les adhérents du syndicat valident cette compétence Distribution, celle-ci sera confiée à Saône-Turdine. La régie que la Commune de L'Arbresle exerce en direct passera automatiquement à Saône-Turdine. L'une des premières conséquences, comme le SIEVA est également à Saône-Turdine, est qu'il ne pourra y avoir de tarif différent sur deux régies différentes au sein d'un même syndicat, sauf si le syndicat Saône-Turdine arrive à prouver qu'à L'Arbresle on arrive à avoir des coûts d'exploitation faibles et par contre qu'à Fleurieux-Sur-L'Arbresle il y a tellement de problèmes que ce ne sera pas le cas. Le prix de l'eau à L'Arbresle augmentera forcément car on va certainement s'aligner sur le prix du SIEVA.*

L'Arbresle, à terme, soit au 1er janvier 2020 parce que c'est la CCPA, soit un petit peu après dès que Saône-Turdine aura récupéré la compétence Distribution, perdra ce service traditionnel historique, avec pour conséquence une augmentation du prix de l'eau et au moment où on venait d'engager un processus très intéressant : la mensualisation en regroupant assainissement et eau. C'est une chose qui n'a pas été facile à obtenir de la part de la Trésorerie et je remercie encore les services de L'Arbresle qui se sont bien battus pour cela.

En aparté, je disais à Jean-Claude que ce budget que l'on vient de voter est peut-être historique car c'est peut-être le dernier ou l'avant-dernier. C'est compliqué.

Ce qu'il faut également savoir, c'est que si la CCPA récupère la compétence, elle pourra gérer pour L'Arbresle, les Communes du SIEB et peut-être Savigny et Sarcey. Elle pourrait accepter de rester dans une gestion en régie directe. Cependant, à partir du moment où Saône-Turdine aura la compétence Distribution, tout partira au syndicat. L'objectif est peut-être de travailler au sein de Saône-Turdine, pour que cette compétence Distribution de l'Eau ne lui soit pas confiée. Nous ne sommes pas les seuls, il y a la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien, le SIEVA qui regroupe une vingtaine de communes, des EPCI et la Métropole.

Pour que Saône-Turdine prenne la compétence Distribution, il va falloir sortir ces deux collectivités de la Métropole. Cela va prendre un peu de temps et donc nous laissera aussi à nous, un peu de temps.

Hervé MAZUY : *« Cette possibilité de Saône-Turdine de prendre la compétence Distribution, on a cette notion depuis quand ? Car sincèrement, je n'avais jamais entendu parler du fait qu'ils avaient la possibilité de se substituer quelque part à la CCPA et la Commune de L'Arbresle ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Cela fait presque 2 ans maintenant qu'au Conseil syndical il y a eu cette proposition. Le syndicat Saône-Turdine n'a pas encore pris sa décision, il n'a pas délibéré. Il a obtenu, à l'unanimité moins 2 (L'Arbresle), la possibilité de lancer une étude pour travailler sur ce principe de prise de compétence ou pas. C'est l'objet de l'étude. Il y a un Comité syndical le 11 avril, au cours duquel l'étude sera présentée.*
Parallèlement à cela, en Communauté de Communes, on est parti dans l'idée d'une étude pour savoir si la CCPA pouvait gérer cette prise de compétence et comment, de façon à ce que nous soyons renseignés le mieux possible.
Si les Communes qui sont regroupées au syndicat Saône-Turdine ou éventuellement les EPCI qui représenteront les Communes plus tard, par majorité, acceptent de confier la distribution à Saône-Turdine, Saône-Turdine aura cette distribution et on ne pourra rien faire ».

Hervé MAZUY : *« Economiquement, ça ne peut que les intéresser ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Evidemment ».*

Daniel BROUTIER : *« Il y a quand même un élément important à prendre en considération, c'est que le réseau d'eau appartient à la commune de L'Arbresle, que ce soit la CCPA ou Saône-Turdine, nous n'allons pas leur en faire cadeau gratuitement. Déjà qu'en tant qu'habitants, on va en prendre plein la tête, je pense qu'il y a une négociation à faire de la revente du réseau ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Comme dans tout transfert de compétence, il y a évaluation des charges… »*

Daniel BROUTIER : *« D'investissement et de propriété. Est-ce qu'on l'a envisagé ? Est-ce qu'on sait déjà ? »*

Sarah BOUSSANDEL : *« C'est l'objet de l'étude non ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« S'il y a transfert, une CLECT se prononcera là-dessus. On sait ce que l'on a investi sur le réseau, on transmettra et il y aura des transferts de charges ».*

Daniel BROUTIER : *« Plus la valeur du réseau ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« En complément, dans le cadre des transferts de compétences, une loi prévoit une mise à disposition des biens, un transfert des biens ».*

Daniel BROUTIER : *« Gratuit ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Oui ».*

José DOUILLET : *« de public à public, oui ».*

Daniel BROUTIER : *« Donc les Arbreslois ont payé pendant des années, on va payer plus cher… »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« S'il y a Saône-Turdine, il y a deux modes de gestion qui existent : le mode en régie (L'Arbresle, Chessy-les-Mines et le SIEVA) et un autre système basé sur l'affermage avec Suez ».*

José DOUILLET : *« Suez est majoritaire partout sur les syndicats de distribution, sauf sur la ville de Tarare où c'est Véolia ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Le Président de Saône-Turdine assure que les deux modes de gestion dans le cadre de cette distribution par Saône-Turdine pourront continuer à exister. Après, on ne sait pas pour combien de temps, cela dépend des élus qui seront présents. Le Président de Saône-Turdine n'a pas non plus vocation à être éternel et je lui souhaite car il a déjà quelques mandats derrière lui. On sait très bien qu'il est plus facile de passer d'une régie à un affermage que l'inverse et on connaît très bien la pression que peuvent mettre ces grands groupes (Suez, Véolia…) qui se partagent, en gros, le territoire français.*
J'espère que l'ensemble des élus en prendra conscience, c'est en tout cas tout le travail que l'on fait nous, en CCPA. Après, nous ne sommes pas maîtres de ce qui se passe dans les autres communautés de communes ».

Hervé MAZUY : *« Quelle est ton intervention par rapport à Saône-Turdine ? Un courrier ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« José et Gérard qui nous représentent ont émis toutes les réserves nécessaires à cette prise de compétence Distribution d'eau là-bas. Saône-Turdine connaît notre position. Nous sommes maintenant dans une course de vitesse. Le Syndicat Saône-Turdine met vraiment une pression très importante sur les Communes, d'ailleurs ils ont déjà envoyé des modèles de délibérations pour s'opposer à la prise de compétence par l'EPCI. Il y a eu une conférence des Maires et ces derniers ont pris conscience de tous les enjeux jeudi dernier, il y aura une commission générale pour que les élus communautaires soient au courant et qu'ils puissent, dans leurs Conseils municipaux, monter aussi au créneau. Il restera ensuite un travail à faire mais qui n'est pas forcément facile, avec nos collègues des territoires d'à côté, la COR qui va avoir cette compétence au 1er janvier 2020. Comment vont-ils la gérer ? Je crois qu'ils ne l'ont pas encore vraiment décidé car les prix de l'eau sont différents là-bas aussi.*
Paradoxalement, le Président de Saône-Turdine, qui est aussi le Président du SIEVA, est fortement attaché à cette notion de régie directe par la Collectivité puisque le SIEVA est géré en régie directe et que c'est une réussite ».

José DOUILLET : *« Oui c'est vraiment un exemple sur le territoire ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Mais d'autres élus ne sont pas sur cette ligne-là ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Pierre-Jean, qui est le Président de Saône-Turdine ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est Jean ETIENNE, Maire de Lachassagne, qui est également Président du SIEVA ».*

Hervé MAZUY : *« Si Saône-Turdine décide de ne pas prendre cette compétence, comment ça se passe ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Deux solutions : soit la Communauté de Communes n'a pas la compétence au 1er janvier car les Communes ne la lui ont pas donnée et on est en statu quo jusqu'à fin 2025, soit le transfert a été donné à la CCPA et à ce moment-là, la Communauté de Communes devra s'occuper de la gestion de l'eau potable, elle sera responsable de l'eau à L'Arbresle, à Saint-Pierre, à Sain-Bel et à Sourcieux puisque le SIEB disparaît d'office (car il se trouve dans le périmètre de l'EPCI). Il y aura certainement ensuite, sous pression de la COR, une proposition pour l'intégration de Savigny et Sarcey mais ce n'est qu'une supposition puisque nous n'avons pas encore eu de véritable contact avec la COR sur ce sujet.*
La CCPA aura le choix, à ce moment-là, si Saône-Turdine ne fait pas la distribution, de voir comment elle gère cette distribution : le fera-t-elle en régie directe (c'est ce que nous souhaitons) ? prendra-t-elle un délégataire ? »

José DOUILLET : *« Le tarif de l'eau TTC dans la tranche la plus haute à L'Arbresle est de 1,37 € avec les taxes et redevances et au SIEVA, il y a 2,18 €. Dans le syndicat de la région de Tarare, c'est 2,78 €, soit le double du tarif de L'Arbresle ».*

Hervé MAZUY : *« Il y a le prix de l'eau au niveau des Arbreslois mais également le budget disponible conséquent et qui nous permet le reversement d'une partie au budget de la commune ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Bien sûr. Pour L'Arbresle, les conséquences de la loi sont difficiles. Si l'on voit partir tous ces fonds et les investissements que nous avons faits, je préfèrerais que nous les partagions avec notre territoire ».*

Hervé MAZUY : *« Si Saône-Turdine ne prend pas la distribution, ils pourront redécider de la prendre dans 4 ans, 5 ans, 8 ans, 10 ans ? »*

José DOUILLET : *« S'il y a une minorité de blocage, c'est-à-dire que la CCPA, de par ce fait, se retire du jeu, ça laisse la porte ouverte à un nouveau schéma prospectif qui devra arriver en 2021 ».*

Hervé MAZUY : *« Ce sont les élus de Saône-Turdine qui décideront ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce sont les élus de Saône-Turdine qui décideront. Nous en faisons partie ».*

José DOUILLET : *« Nous sommes largement minoritaires ».*

Gérard BERTRAND : *« Nous sommes une cinquantaine et deux qui bloquent contre, ça ne fait pas le poids ».*

Hervé MAZUY : *« L'éventualité n'est donc même pas pensable ».*

Gérard BERTRAND : *« Au niveau du syndicat, c'est L'Arbresle qui détient le prix de l'eau le moins cher, suivi de Tarare. Il faut savoir que toute la région de la Haute Azergues, c'est trois fois plus que nous TTC, c'est énorme. Il y a ensuite des modalités. Pendant un certain laps de temps, on peut lisser l'augmentation du prix de l'eau ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ça va être harmonisé. La taxe assainissement s'ajoute à la redevance d'eau potable. Or, le SIABA avait envisagé des travaux obligatoires suite à des mises en demeure, de non-conformités… le SIABA avait donc lancé un programme d'interventions obligatoires conséquent qui nécessitait une hausse de la tarification qui est actuellement à 2,45 €, dans les trois ans. Ça plus ça, les factures d'eau vont commencer à être élevées »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Le calendrier des travaux s'échelonnait jusqu'à quand ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Sur les 4 ou 5 ans qui arrivent. Il s'agit de mises aux normes de stations d'épuration, des réseaux… Le Préfet a fait des mises en demeure ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Mais pour ça il y aura une continuité du coup, peu importe comment c'est repris, par la CCPA ou un syndicat autre ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui, ce sera repris. Le SIABA devait le faire par obligation, la CCPA fera de même. La situation n'est pas simple et il y a un tel lobbying ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Il faut en faire aussi ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui mais je ne sais pas si le Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a autant de puissance que le Président de Véolia ou de Suez, je ne suis pas sûr… Il y a un réel enjeu sur lequel nous sommes présents depuis un moment et plus on avance dans les études et analyses juridiques et plus on a l'impression que l'étau se referme, sauf si on arrive à convaincre nos autres élus et c'est le travail qu'on essaie de faire »*

Yvette FRAGNE : *« Il faut penser aux administrés ».*

DL-026-03-19 – Demande de subvention à la Région dans le cadre de la rénovation du système de chauffage de la salle Claude Terrasse

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un appel à manifestation d'intérêt dont l'objectif est de soutenir des opérations de rénovation du patrimoine des collectivités qui intégrent l'ensemble des enjeux environnementaux : économie d'énergie, adaptation aux changements climatiques, gestion des déchets, éco-conception et prise en compte de la biodiversité.

La rénovation du système de chauffage de la salle Claude Terrasse semble pouvoir bénéficier de ce programme d'aide à l'investissement.

Il est donc proposé de présenter, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un dossier de demande de subvention à hauteur de 30 % pour les travaux de rénovation des équipements de chauffage et de ventilation de la salle Claude Terrasse estimés à 234 630 euros HT, soit un montant de subvention sollicité de 70 389 euros .

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation du patrimoine public des collectivités, une demande de subvention à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tout document s'y rattachant, pour l'opération suivante :

- **travaux de rénovation des équipements de chauffage et de ventilation de la salle Claude Terrasse, estimés à 234 630 euros HT.**

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agit d'un appel à projet très récent qui est sorti en fin d'année ».*

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-027-03-19 – Demande de subvention au Département dans le cadre des travaux montée de Saint-Germain

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Par délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Conseil départemental du Rhône a décidé d'adopter une nouvelle politique de soutien aux communes et aux groupements de communes (EPCI, syndicats…) qui s'appliquera sous forme d'appel à projet annuel, auquel toutes les communes et groupements de communes pourront répondre.

Comme en 2016, dans le cadre de cet appel à projet, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes et leurs groupements qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique d'éco-conditionnalité proposée par le Conseil départemental.

Les projets doivent relever des priorités départementales suivantes :

- requalification des centres-bourgs et centres villes
- sécurité
- cadre de vie et environnement
- accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite
- voirie et voies forestières
- équipements sportifs et culturels
- développement local.

Les projets doivent s'inscrire dans une logique de développement durable.

Financement du projet : le plan de financement du projet doit présenter un minimum de 20 % d'autofinancement, étant précisé que le montant d'aide sollicitée auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité maitre d'ouvrage.

Dans ce cadre, il est proposé de présenter l'opération suivante concernant la commune de l'Arbresle, au titre des priorités « voirie et voies forestières » et « sécurité » et « accessibilité » : travaux d'aménagement des trottoirs de la Montée Saint-Germain. En effet, le Département a planifié, en 2019, la réfection de la couche de roulement de la montée Saint-Germain (RD 19). Il convient donc de réaliser les aménagements relevant de la compétence communale tels que la réfection des trottoirs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer, dans le cadre de l'appel à projets 2019, une demande de subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental du Rhône et à signer tout document s'y rattachant, pour l'opération suivante :

- **Travaux d'aménagement des trottoirs de la montée Saint-Germain, estimés à 40 304 euros HT.**

Yvonne CHAMBOST *: « Est-ce que l'on a plus de détails pour ces travaux montée de Saint-Germain ? J'ai vu que c'étaient des travaux d'aménagement de trottoirs, est-ce que ça ne va pas impacter, par exemple, les places de stationement parce que quand on descend sur L'Arbresle, juste avant d'arriver à L'Arbresle, certaines places sont très convoitées ».*

René GRUMEL *: « Il y a seulement 4 places actuellement, les autres sont interdites car elles sont devant des garages ».*

Yvonne CHAMBOST *: « D'accord mais c'est 4 places ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Ce que l'on avait prévu au départ, c'était de supprimer ces 4 places. Il s'avère que lorsque l'on a commencé à faire les métrés (le trottoir doit faire 1,40 m minimum), nous avons aujourd'hui des trottoirs à 1,30 d'un côté et 1,60 m de l'autre. Il faut donc rééquilibrer et nous ne serions pas amenés à supprimer les places de stationnement. Il pourrait y avoir une possibilité de les garder. Maintenant, il faut que l'on regarde ce que l'on fait si on sécurise suffisamment. Par contre, elles pourraient basculer de l'autre côté, côté droit au lieu de côté gauche. Du coup, on pourrait en mettre une de plus puiqu'il n'y a qu'un seul garage au lieu de 4 de l'autre côté. L'étude est en phase de préparation mais les premières mesures permettent de dire que nous ne serions pas amenés à supprimer les places de stationnement mais peut-être même à en ajouter ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « C'est un projet qu'on avait depuis un petit moment et qui ressort de manière accélérée car le Département doit intervenir sur la réfection du tapis d'enrobé. Ce sera présenté en commission voirie ».*

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

V. PERSONNEL

DL-028-03-19 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) relative à l'intervention sur les dossiers de cohortes CNRACL

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

La Commune avait confié au Centre de Gestion le traitement des dossiers de cohortes des agents. Cette prestation permet aux agents concernés d'être destinataires de leur estimation indicative globale sur leurs droits à retraite (EIG) ou de leur relevé individuel de situation (RIS) lors des campagnes annuelles du droit à l'information sur la retraite.

Ce service continue à être proposé aux collectivités mais dans le cadre d'une tarification plus attractive et dégressive à partir du 1er janvier 2019.
Le traitement des dossiers de retraite par le CDG69, jusqu'à présent effectué moyennant un coût par dossier, ne sera désormais plus facturé à la Commune, cette prestation étant incluse dans la cotisation obligatoire.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon relative à l'intervention sur les dossiers de cohortes CNRACL, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VI – ENVIRONNEMENT

DL-029-03-19 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'aide financière au Marché de l'Environnement

José DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Organisées par les communes et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en partenariat avec le SYRIBT et de nombreuses associations, les semaines de l'environnement 2019 auront lieu d'avril à juillet et proposent cette année encore un beau programme d'événements, de rencontres et d'animations sur le thème de l'environnement.

Point d'orgue de ces semaines, le Marché de l'Environnement se tiendra cette année le samedi 18 mai de 9h à 18h à L'Arbresle.

La Communauté de Communes de L'Arbresle, qui coordonne l'organisation des semaines de l'environnement, est un partenaire fort de l'évènement.
Son soutien financier sur cette journée se réparti tel que suit :
- Activité ludique (ex : balades en ânes, ferme pédagogique…) : maximum 300 €
- Atelier cuisine anti-gaspi : maximum 500 €
- Lot pour une tombola : d'une valeur maximale de 100 € (proposition de deux composteurs)
- Repas des exposants : maximum 500 €
- Vin d'honneur : maximum 300 €.

Le total maximum du financement est de 1 700 €. Le montant alloué à la commune est versé sur présentation de toutes les factures au nom de la commune, dans le cadre de la convention présentée en annexe.

***José DOUILLET** : « Ça a été fait pour Bessenay l'année dernière pour la première fois et cette année, la commune organisatrice étant L'Arbresle, nous pouvons prétendre à cette aide financière ».*

***Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Ce qui est intéressant, c'est que le Marché de l'Environnement qui n'était à l'époque qu'Arbreslois, et José a fait du bon boulot, maintenant implique toutes les communes du territoire ».*

***José DOUILLET** : « Les 17 communes + la CCPA + le SYRIBT ont adhéré aux semaines de l'Environnement. Le programme est sous presse, donc en train de sortir pour la fin de ce mois et sera distribué début avril. Nous avons inscrit, pour toutes ces collectivités, 42 actions diverses et complémentaires, tournées vers le grand public, y compris le public scolaire. On vous en parlera lors d'un prochain conseil municipal, quand on aura le détail. Il s'agit d'un véritable succès sur le territoire pour préserver l'environnement et inciter notre population à le faire ».*

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention d'aide financière au Marché de l'Environnement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VII – CULTURE

DL-030-03-19 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative au soutien de l'organisation de l'évènement « Nuit du Conte 2019 »

Sylvie DUPERRAY présente le dossier.

EXPOSE :

« La Nuit du conte » est une manifestation culturelle, née en 2010, à l'initiative du collectif "Mise en pièces" et du Théâtre des Mots de Saint Germain-Nuelles.

Depuis, cet évènement, qui se déroulera cette année le 29 juin aux carrières de Glay de Saint Germain Nuelles, a pris de l'ampleur et rayonne sur tout le territoire, avec le soutien des mairies et bibliothèques voisines ainsi que de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

La Mairie de L'Arbresle est partenaire de cet évènement. Dans ce cadre, elle apporte son soutien financier à l'association « Théâtre des Mots », porteuse de l'organisation de la Nuit du Conte, à hauteur de 150 €.

***Sylvie DUPERRAY** : « Nous avons un retour sur la commune après la nuit du conte car on bénéficie d'une séance d'un conteur qui vient en général dans le cadre du centre de loisirs un mercredi après-midi ».*

***Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Il s'agit d'une belle manifestation ».*

***Sylvie DUPERRAY** : « Oui, avec 2 500 entrées ».*

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention relative au soutien de l'organisation de l'évènement « Nuit du Conte 2019 » ;

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout acte s'y rattachant

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VIII. -ENFANCE JEUNESSE

DL-031-03-19 – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 à la convention 2017-2020 avec la MJC – Centre de Loisirs Enfance 3-12 ans

Astrid LUDIN présente le dossier.

EXPOSE :

L'activité de centre de loisirs 3-12 ans développée par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil d'enfants Arbreslois de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires. Par ailleurs, cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif De Territoire de la commune.

Par délibération en date du 6 Avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et la MJC pour trois ans, fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du Centre de Loisirs. Cette convention prévoit que chaque année, par avenant, soient définis le montant et les conditions de versement de la subvention communale correspondante.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant N°2 à la convention conclue entre la commune et la MJC pour le fonctionnement du Centre de Loisirs 3-12 ans, fixant le montant et les conditions de versement de la subvention communale 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-032-03-19 – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 à la convention avec la MJC pour la période 2017-2020 - secteur jeunes 11-17 ans

Astrid LUDIN présente le dossier.

EXPOSE :

La mise en œuvre du secteur jeunes 11-17 ans conduite par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil de jeunes Arbreslois de 11 à 17 ans les mercredis, les temps périscolaires, les samedis et les vacances scolaires.

Par ailleurs, cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif Local de l'Arbresle et les objectifs développés par la MJC participent de cette politique, à savoir :

- le jeune au cœur des projets
- le lien avec la parentalité
- le lien avec le partenariat local.

Par délibération en date du 6 Avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et la MJC pour trois ans, fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du secteur jeunes.

Cette convention prévoit que chaque année par avenant soient définis le montant et les conditions de versement de la subvention communale correspondante.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant N°2 à la convention conclue entre la commune et la MJC pour le fonctionnement du secteur jeunes, fixant le montant et les conditions de versement de la subvention communale 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

IX –INTERCOMMUNALITE

DL-033-03-19 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPA pour des travaux d'aménagement de voiries communautaires de catégorie 2 : quai de la Brévenne et rue Claude Terrasse

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Dans le cadre du réaménagement de la Place Victor Hugo, la Commune a procédé pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle à la réalisation de travaux d'aménagement Quai de la Brévenne et Rue Claude Terrasse qui sont des voiries communautaires de catégorie 2.

Afin de pouvoir percevoir le remboursement du coût des ces travaux, soit 37 437 euros HT , il y a lieu de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle .

René GRUMEL : *« On a prévu de faire de la reprise de voirie sur le quai et rue Docteur Dusserre également pour revoir le stationnement tout le long car c'est très mal fait actuellement, il a encore des parkings enherbés… et sur la rue Claude Terrasse, un parking qui va de la place Victor Hugo jusqu'à la voie de chemin de fer. C'est une compétence CCPA et jusqu'à présent ça ne passait pas au Conseil municipal ».*

Daniel BROUTIER : *« Les travaux réalisés réels seront uniquement sur la partie rue Claude Terrasse, à partir de la passerelle en direction de ce que l'on appelait autrefois la maison des Docteurs. Tu parles jusqu'au pont de la voie de chemin de fer d'une part et la rue Dusserre et je n'ai pas vu de travaux rue Dusserre »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« C'était dans le cadre de la réflexion de la place Victor Hugo, il y a des voiries qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes et il y avait besoin de faire des travaux là. Comme la Commune de L'Arbresle intervenait place Victor Hugo et aux alentours, la CCPA en a profité ».*

Daniel BROUTIER : *« C'est quand on parle de la rue Dusserre, je ne vois pas... René, j'ai été étonné qu'il n'y ait pas eu quelque chose au niveau de la protection des quais, vous vous rappelez l'accident mortel qu'il y avait eu il y a un an et pour lequel je suis intervenu… Aujourd'hui du côté Eveux, cela ne nous concerne pas mais quand je vois l'ancien quai qui est abrupt et qui n'a aucune protection, s'il y a chute en bas, il y a un bon ramassi de cailloux, c'est très dangereux ».*

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

Daniel BROUTIER : *« Où en est la plainte portée par la mère de la personne décédée en chutant du quai ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons pas de nouvelle ».*

X -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

✓ Semaines de l'environnement

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il y a beaucoup d'actions sur la commune et les autres communes et parallèlement, le 18 mai prochain, il y a une action menée par la MJC ».*

José DOUILLET : *« Oui, c'est la gratiféria. Il s'agit d'un espace de gratuité où les gens peuvent amener et reprendre des choses ».*

✓ Clos Landar

Daniel BROUTIER : *« Je pousse un cri d'alarme sur le Clos Landar. Je pense qu'aujourd'hui la situation est grave puisque le projet de la SEMCODA avec Monsieur BERTRAND est tombé. Officiellement, qu'est-ce que ça va devenir ? D'autre part, j'ai envoyé une photo cette semaine et tu as dû en recevoir d'autres par d'autres personnes, où le Clos Landar est ouvert aux quatres vents. Il y a des personnes qui squattent, les portes sont ouvertes, les cadenas sont cassés. On voudrait que quelqu'un mette le feu, ça ne serait pas mieux. On a connu ça dans les années 50, j'espère qu'on ne va pas revivre ça. Dans les années 50, quand une maison gênait, pas de bol, elle brûlait en plein centre mais c'était 1950. Quelle est la position de la Commune là-dessus et est-ce qu'on aura une commision patrimoine sur cette question car une commission patrimoine sur la question du Clos Landar, il n'y en a jamais eu ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il a eu une présentation en commission générale ».*

Daniel BROUTIER : *« Entre une présentation et une réflexion, c'est deux mondes différents ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Concernant les problèmes de sécurisation, nous avons été alertés. C'est pour l'instant la SEMCODA qui est titulaire du bail qu'on lui a concédé. La Police municipale a été alertée, les services techniques aussi et également les gendarmes qui ont fait des rondes et ont sorti des gens dimanche qui étaient sur les lieux. Ensuite, concernant la SEMCODA, nous devons les recevoir fin de semaine pour faire le point avec eux sur ce dossier du Clos Landar. Nous avons vu dans la presse que c'est parti de tous les côtés, c'est l'avis du porteur de projet. Personne d'autre ne s'est exprimé dans la presse, ni la SEMCODA ni la Commune. On croit connaître les difficultés qu'a ce porteur de projet avec la SEMCODA pour valider son plan de financement. Il considère que la SEMCODA lui met une pression anormale et que c'est une manière de se débarrasser de lui. Demander une caution financière au vu de la hauteur de l'investissement de 10 ou 11 millions d'euros, voire moins s'ils arrivent à se mettre d'accord sur un certain projet, on en est là pour l'instant.*
Je répète ce que m'ont dit le Président de la SEMCODA et le Directeur : la SEMCODA est toujours intéressée par ce projet ou un projet au Clos Landar vu l'investissement ».

Daniel BROUTIER : *« Est-ce qu'on pourrait avoir les détails un jour ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agit d'un projet, de leur projet. Nous ne rentrons pas comme ça. Nous les voyons vendredi, nous ferons le point de tout ça, nous verrons ce qu'est devenu ce porteur de projet dont nous n'avons plus de nouvelle, si ce n'est par l'intermédiaire de la presse. On attend. Ensuite, en fonction de la position de la SEMCODA et on leur rappellera leur engagement quand même, on verra ».*

Daniel BROUTIER : *« Quelle est la position vu que finalement dans le contrat, il n'ont pas de contrainte. Dans 55 ans, ils peuvent faire les travaux s'ils ont envie et d'ici là, ce sera ruiné ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Le bail qu'on a mis, si vous l'avez bien lu, c'est pour créer un espace hotelier, de restauration et de salle de réceptions. Je ne peux rien dire, nous n'avons pas encore rencontré la SEMCODA. Une fois qu'on aura les bonnes informations et pas forcément celles que véhicule le porteur de projet, on pourra discuter entre nous de l'avenir du Clos Landar ».*

Daniel BROUTIER : *« C'est important d'être clair dessus. Les ragots commencent à courrir à L'Arbresle par exemple qu'il y a déjà un autre preneur ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il faut arrêter les bruits ».*

Daniel BROUTIER : *« Dans les bruits, il y a du vrai et il y a du faux mais malheureusement il y a souvent du vrai ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Pour l'instant il n'y a pas d'autre porteur de projet, moi je n'en connais pas ».*

Daniel BROUTIER : *« Est-ce que ça veut dire qu'on aura une commission pour en parler ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Bien sûr qu'en fonction de ça, le sujet est tellement important. La période va devenir un peu critique, du coup il va falloir qu'on travaille un peu là-dessus. Mais je ne peux pas en dire plus car je n'en sais pas plus, si ce n'est la volonté de la SEMCODA de continuer à s'investir dans ce projet, de trouver un porteur de projet fiable qui peut être Serge BERTRAND ou un autre. Ils n'ont rien contre Serge BERTRAND, ils lui demandent juste d'apporter un vrai busuiness plan et une fiablilité financière. Une société ne va pas engager 10 millions d'euros sans, au moins, une certaine garantie pour rentabiliser son investissement ».*

Daniel BROUTIER : *« Oui mais là où la SEMCODA est condamnable, c'est qu'aujourd'hui elle parle de business plan et de projection. Le projet remonte à 2014 et c'est au changement de présidence à la SEMCODA qu'on met des conditions qui n'existaient pas initialement ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non. Nous ne sommes pas responsables de la gestion de la SEMCODA et de tout ce qui se passe ».*

Daniel BROUTIER : *« Je suis bien d'accord avec toi ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« La gestion de la SEMCODA par l'ancien directeur qui avait donné carte blanche à Serge BERTRAND sur ce projet là, nous ne sommes pas responsables de la gestion de la SEMCODA. Une nouvelle équipe ne change pas la donne, ni le projet, elle demande juste une garantie financière ».*

Daniel BROUTIER : *« 2014-2018 : ils mettent 4 ans pour demander une garantie. Le Directeur n'était pas tout seul, il a un conseil derrière lui également ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je ne laisserai pas dire ça. La nouvelle équipe qui est arrivée, dès le début, a demandé à Serge BERTRAND un business plan et a essayé de formaliser les choses avec lui, ce qui n'avait peut-être pas été fait auparavant avec le directeur de la SEMCODA et Serge BERTRAND. Pourquoi ? Je n'en sais rien, c'est leur problème. Du coup, on est là-dedans, on va s'en débrouiller et on verra »*

Daniel BROUTIER : *« Même s'il y a un nouveau directeur, un nouveau président, un nouveau conseil, ils doivent assumer les responsabilités du prédécesseur. C'est un peu facile ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons pas la même analyse. Tu ne comprends pas qu'ils sont sur le même projet, revu à la baisse car il y aurait cet hôtel qui ne serait pas fait dans un premier temps. Serge BERTRAND a elenvé l'hôtel, en disant on verra après avec la SEMCODA commen on peut le faire. La SEMCODA a dit non, on ne fera pas l'hôtel, Serge BERTRAND le fera sur ses fonds propores. Ils sont sur ce projet avec lui mais ils protègent leur institution. S'il y avait eu des imprudences de gestion dans la SEMCODA avant, une nouvelle équipe arrive et voilà. Une nouvelle équipe arrive ici en 2020, elle peut changer complètement l'orientation de la commune. A un moment donné, on ne peut pas reprocher à des gens qui arrivent de vouloir faire autre chose ou de garantir. Ils ont visiblement trouvé la SEMCODA dans un état compliqué ».*

Daniel BROUTIER : *« Ce n'est pas très clair ce qui se passe. Je me demande où ils ont mis 1,5 millions de travaux, vu que les travaux pour le moment c'est qu'ils ont enlevé les tomettes dans le grenier ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ils ont engagé des architectes, ils ont fait travailler des équipes d'architectes d'intérieur spécialisés… Ils ont certainement engagé certaines commandes à l'époque. Du temps de l'autre direction, la SEMCODA a sûrement dû investir ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Ce qu'on leur reproche c'est l'immobilisme, cela fait 4 ans que ça ne bouge pas. Certes, ils ont des désaccords avec le porteur de projet mais à un moment ou à un autre, il faut qu'ils se mettent d'accord pour que ça avance. Nous, en quelque sorte, nous sommes pris en otage au milieu des désaccords entre des problèmes de direction, un porteur de projet. Dans ce cas-là, ils n'ont qu'à aller chercher un autre porteur de projet si ça ne va pas et c'est peut-être à nous aussi, commune de L'Arbresle, à leur mettre la pression en leur disant que leur immobilisme pénalise le bien qui est sur notre commune et qui est en train de se dégrader. Cela fait 4 ans que ça tourne en rond et c'est vraiment là où il faut appuyer ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est bien pour cela que nous les avons eu régulièrement en contact et que nous les revoyons vendredi, pour les obliger à avancer. Nous n'avons pas mis de date dans le bail ».*

Daniel BROUTIER : *« Dans le bail aujourd'hui, ils n'ont pas de grosses contraintes. La SEMCODA a une seule contrainte, c'est de faire 2 locaux vides, de la restauration voire un musée et terminé. Ils n'ont pas de contrainte de délai. Par contre, pour construire les 137 appartements, là ils n'étaient pas en retard. Je lie les deux parce qu'il y a un projet super juteux au départ et ils ont laissé l'illusion qu'ils allaient faire le Clos Landar pour faire plaisir ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non, non ».*

Daniel BROUTIER : *« Si, si ».*

Hervé MAZUY : *« Ils auraient pu débuter les travaux en même temps ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non, non, je ne vous laisserai pas dire que les deux projets sont liés ou qu'il y a eu un accord* vous faites le Clos Landar et on vous signe les *appartements. Je ne vous laisserai pas dire ça, ce n'est pas vrai ».*

Daniel BROUTIER : *« En tout cas, ils étaient bien contents de venir faire les 137 appartements et ils n'étaient pas en retard dans les études, les projets et les réalisations ».*

Sheila Mc CARRON : *« Les contraintes des logements ne sont pas les mêmes que sur ce projet-là ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On a fait 80 logements + une résidence Seniors de 51 ou 52 logements parce qu'on a essayé de discuter au maximum pour avoir une valeur de reprise de ce terrain à l'association des Collonges qui en était propriétaire, de façon à ce qu'elle ait un minimum de fonds pour assurer le transfert de la maison de retraite des Collonges à Saint-Germain. Ce transfert a coûté très cher, il a coûté aux alentours de 9 à 10 millions d'euros parce qu'on a payé un terrain à Saint Germain très cher. L'Association des Collonges avait estimé une vente par les Domaines de son bâtiment à 2 millions d'euros. Les meilleures propositions que nous avons eues tournaient autour de 700 000 à 800 000 euros. Nous avons réussi à obtenir un peu plus d'un million avec la SEMCODA qu'on a emmené sur ce projet car il fallait un peu d'argent. L'OPAC était intéressé et avait calculé que s'il fallait verser 2 millions d'euros aux Collonges, ça montait à plus de 200 logements pour rentabiliser l'opération. Personne ne part à fonds perdus dans ce genre de situation. Dans cette histoire des Collonges, on a discuté avec la SEMCODA et son Directeur, Gérard LEVY à l'époque, qui s'est montré intéressé par le Clos Landar, ça s'est monté comme ça, il a aussi été amené par un architecte arbreslois qui a également porté le projet. Les opérations ce ne sont pas : je te signe un truc parce que tu vas me faire le Clos Landar. Il faut arrêter de faire croire ça, ce n'est pas vrai, ces projets sont juste liés à l'engagement, ils ont signé un bail pour un objectif précis et pas pour autre chose ».*

Daniel BROUTIER : *« L'autre épine qui restera dans le pied, c'est l'autre terrain signé en bail emphytéotique en-dessous du Clos Landar ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Dire que quelque part on a mal géré le dossier, je ne vois pas où nous avons mal géré le dossier, dans le sens où nous avons obtenu quelque chose qui apparemment avait ravi tout le monde, ce projet avait été voté à l'unanimité au Conseil. Il se trouve que le porteur de projet a des difficultés ».*

Hervé MAZUY : *« Je t'ai très bien entendu mais moi je pense qu'ils auraient pu commencer le Clos Landar plus tôt, je pense la même chose que Daniel. Peut-être qu'on aurait pu leur mettre aussi une certaine pression pour attaquer plus vite ce Clos Landar. Ils ont trouvé un intérêt financier à nous faire les 137 logements mais le Clos Landar…».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il y a toujours eu ce doute et cette attente par rapport au porteur de projet ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Qu'ils en changent alors, ce n'est pas possible de garder le même porteur de projet pendant 4 ans, qu'il ne fasse rien et qu'il tourne en rond. Il faut qu'on mette la pression et poser des conditions pour que ça bouge impérativement ».*

Daniel BROUTIER : *« Il faut qu'à un moment on en sorte de ce projet ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Peut-être qu'il ne faut rien faire au Clos Landar ? »*

Daniel BROUTIER : *« Ça, c'est ce que certains pensent mais pas tout le monde ».*

✓ **Tourisme**

Daniel BROUTIER : *« Je voudrais parler d'un sujet qui me tient à cœur. Aujourd'hui, quand on voit la fermeture de certains organismes publics ou parapublics comme l'OPAC, ça me questionne en ce qui concerne l'évolution du tourisme et de l'office de tourisme car je suis dedans depuis très très longtemps. Je ne fais aucune critique sur L'Arbresle mais je tiens à tirer la sonnette d'alarme car on entend de partout, on fait des offices pôles et puis un jour, l'office pôle devient l'office central et les autres, on les ferme. On l'a vu pas très loin de chez nous. Est-ce qu'aujourd'hui, au niveau touristique, on n'a pas intérêt de faire attention de ne pas laisser partir ce service, comme d'autres services sont partis. Demain, ce sera Mornant qui sera notre pôle et je ne vois pas un touriste venant à Mornant expédié à L'Arbresle, rien que de passer la montagne, il va perdre son chemin pour venir jusqu'ici »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Depuis 3 ans, on a la proposition de regrouper les OT et OTI. Les Communautés de Communes du Pays de L'Arbresle et des Monts du Lyonnais n'ont pas adhéré à cela et sont restées dans leur configuration initiale. Pour l'instant, la volonté de la CCPA n'est pas d'aller sur l'OTI, tant que l'on n'a pas des garanties. Visiblement, cela amène des difficultés de mise en place. Nous avons un Office du Tourisme qui est un outil de la CCPA qui fonctionne bien, il y a une politique touristique à la CCPA qui marche bien, enfin je l'espère au vu des budgets que l'on a mis (mutipliés par 4 sur 3 ans). Ensuite, concernant le transfert de l'OPAC, ils ont fait le choix de regrouper et de ne laisser que 3 agences sur le département du Rhône : Mornant, Tarare et Villefranche ».*

Daniel BROUTIER : *« Mornant a déjà piqué la DDE, l'OPAC et derrière ce sera le tourisme si nous ne sommes pas vigilants politiquement ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous sommes vigilants puisque nous avons refusé de signer déjà ».*

Daniel BROUTIER : *« Je suis d'accord, je souligne simplement le risque qui peut se produire ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On partage cet avis ».*

✓ **Réponses aux questions posées lors de la précédente séance publique du Conseil municipal**

Jean-Claude GAUTHIER : *« J'ai quelques réponses à apporter à des questions posées lors du précédant Conseil.*
Nathalie SERRE demandait notamment la liste des garanties d'emprunt que l'on avait. Elle doit les avoir puisqu'elle a dû recevoir le budget 2019 et le CA et dans les deux documents, il y a la totalité des garanties d'emprunt ».

Hervé MAZUY : *« On lui donne la réponse ou on regarde dedans ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Ce sont deux documents qu'elle a et qui reprennent les garanties d'emprunt. Il était précisé dans le dernier conseil qu'elle allait recevoir ces documents.*
Concernant ta question d'écart (Hervé MAZUY), en-dessous du petit tableau daté de la CRC, il est juste rajouté que les chiffres pris en compte avaient été retravaillés dans la CRC. Sauf que nous n'avons pas retrouvé le travail qu'ils ont effectué exactement dessus donc on leur écrit pour leur demander ce qu'ils ont enlevé et retranché parce que les chiffres qui sont dans le tableau sont les chiffres pris à l'époque validés dans le CA au regard des comptes de gestion ».

Hervé MAZUY : *« Donc quand tu as la réponse, tu nous apportes les éléments ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Oui. Je reviens sur le Clos Landar pour Daniel mais tu dois avoir la date ? »*

Daniel BROUTIER : *« Oui : le 27 à 11h00 et j'y suis déjà ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Donc l'état des lieux du Clos Landar est programmé avec la SEMCODA. Les choses avancent après 3 relances ».*

Daniel BROUTIER : *« Et 3 conseils de relance ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Nous avions fait les relances parallèlement ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Pierre-Jean ZANNETTACCI,
Maire